

Communiqué interne

DESTINATAIRES : Gestionnaires, personnel et médecins
EXPÉDITRICE : Pauline Arnaud, chef de service de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) par intérim
DATE : Le 7 avril 2020
OBJET : **Récupération et stérilisation des masques N95**

Nous vous informons qu'à compter du 6 avril 2020, les masques N95 seront stérilisés. Des bacs de récupération sont déjà installés sur les unités et dans les services ciblés par la COVID-19.

Un algorithme de décision de stérilisation des masques sera affiché au-dessus des bacs. Lors de la récupération d'un nouveau masque, un système de code sera mis en place sur les élastiques du masque N95 pour l'identifier à votre unité.

Le service de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) viendra récupérer les sacs remplis de masques et installera un nouveau sac quotidiennement.

Il est très important de prendre en compte que les masques doivent être jetés s'ils ont été :

- endommagés (corde ou forme du masque);
- souillés par des gouttelettes ou par une intervention générant des aérosols;
- souillés par du maquillage;
- en contact avec une bactérie multirésistante (CARBA, SARO, etc.).

Lorsque les masques auront été stérilisés, le préposé de votre unité pourra venir chercher le bac propre de masques N95.

En conformité avec les consignes émises par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), nous désirons vous rappeler que les masques peuvent être réutilisés avant d'être disposés :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-control-des-infections>

Merci de votre habituelle collaboration.

